



Association des Traceurs Bisontins

Killian Touel

Président
president@atb.ccub.fr
Tel. 06.19.29.21.08

Sébastien Bulet

Secrétaire
secretaire@atb.ccub.fr
Tel. 06.85.02.82.81

Simon Greusard

Trésorier
tresorier@atb.ccub.fr
Tel. 06.76.35.38.19

**L'ATB est l'une des
associations partenaires
du Centre des Cultures
Urbaines Bisontines (CCUB)**

DOSSIER ANNUEL D'INSCRIPTION

Saison 2019-2020

Afin de faciliter le travail des membres du Bureau d'ATB qui sont chargés de vérifier et valider votre dossier annuel d'inscription, veuillez s'il vous plaît rassembler tous les documents nécessaires et à compléter lisiblement l'ensemble des informations demandées avant de remettre votre dossier en une seule fois.

C'est votre première inscription

Nous vous remercions d'avoir choisi l'Association des Traceurs Bisontins pour vous permettre de découvrir la pratique de cet art du déplacement ou tout simplement pour la partager avec nous. Nous vous invitons à :

- Remplir et joindre une **FICHE D'INSCRIPTION ATB**
- Remplir et joindre une **FICHE CCUB** pour l'accès à la salle *indoor*

Vous aurez également besoin d'ajouter dans votre dossier :

- Un **CERTIFICAT MÉDICAL** de non contre-indication à la pratique du Parkour (ou d'un sport analogue)
- Votre (vos) **CHÈQUE(S)** de cotisation à l'ordre de l'ATB (voir détails sur la fiche d'adhésion)
- Votre **CHÈQUE** de cotisation à l'ordre du CCUB (voir les détails sur la fiche CCUB)

Nous vous invitons à consulter les statuts de notre association, ainsi que les différentes consignes affichées, notamment au sein des locaux du Centre des Cultures Urbaines Bisontines.

Vous renouvelez votre adhésion

Le fonctionnement de l'Association des Traceurs Bisontins n'a plus aucun secret pour vous ! Nous vous invitons comme chaque année à :

- Remplir et joindre une **FICHE D'INSCRIPTION ATB**
- Remplir et joindre une **FICHE CCUB** pour l'accès à la salle *indoor*

Vous aurez également besoin d'ajouter dans votre dossier :

- Un **CERTIFICAT MÉDICAL** si le dernier certificat fourni date de plus de 3 ans
- Votre (vos) **CHÈQUE(S)** de cotisation à l'ordre de l'ATB (voir détails sur la fiche d'adhésion)
- Votre **CHÈQUE** de cotisation à l'ordre du CCUB (voir les détails sur la fiche CCUB)

Si vous rencontrez des problèmes dans la préparation de votre dossier ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'un des membres du Bureau de l'ATB qui pourra vous aider.

ATB

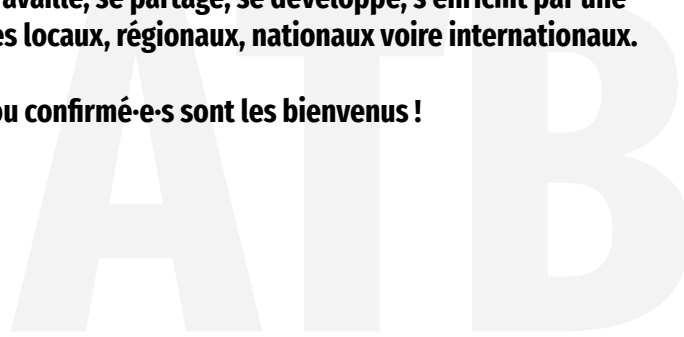
Siège social
ASEP · Centre Social
22 Rue Résal
25000 Besançon

RNA · W251002347
Publication · 02/04/2011
Préfecture du Doubs,
sous le n°20110014
SIRET · 83995979800019

Retrouvez-nous sur
atb.ccub.fr

Rejoindre l'ATB, c'est entrer dans la grande famille des pratiquants du Parkour, un art du déplacement qui se travaille, se partage, se développe, s'enrichit par une pratique assidue et des échanges locaux, régionaux, nationaux voire internationaux.

Débutant-e-s ou confirmé-e-s sont les bienvenus !



FICHE D'INSCRIPTION ATB

Saison 2019-2020

Page 1/2



Association des Traceurs Bisontins

Killian Touel

Président
president@atb.ccub.fr
Tel. 06.19.29.21.08

Sébastien Burlet

Secrétaire
secretaire@atb.ccub.fr
Tel. 06.85.02.82.81

Simon Greusard

Trésorier
tresorier@atb.ccub.fr
Tel. 06.76.35.38.19

L'ATB est l'une des associations partenaires du Centre des Cultures Urbaines Bisontines (CCUB)

Vous êtes parent ?

Si votre enfant souhaite débiter le parkour, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour en échanger. Nous pourrions ainsi répondre aux questions que vous vous posez, et même convenir d'un rendez-vous au CCUB afin de vous présenter le lieu et les modalités pratiques de son fonctionnement.

ATB

Siège social
ASEP - Centre Social
22 Rue Résal
25000 Besançon

RNA : W251002347
Publication : 02/04/2011
Préfecture du Doubs,
sous le n°20110014
SIRET : 83995979800019

Retrouvez-nous sur
atb.ccub.fr

Le Parkour - ou art du déplacement - est une discipline basée sur le développement personnel tant du physique que du mental, à travers le mouvement et le franchissement d'obstacles en extérieur comme en intérieur. L'Association des Traceurs Bisontins a pour but de faire découvrir cette discipline favorisant le partage et l'échange entre ses membres. Les encadrants et adhérent-e-s plus expérimenté-e-s sont là pour accompagner chaque membre dans sa pratique, mais le Parkour étant une discipline individuelle, ils ne sauraient être tenu-e-s pour responsables des comportements inadaptés ou dangereux.

Informations adhérent-e

Nom _____ Prénom _____
Né-e le ____ / ____ / ____ À _____
Adresse postale de contact _____
Adresse de résidence (si différente) _____
N° mobile _____ Mail _____
Pour les adhérent-e-s déjà inscrit-e-s l'an dernier, Numéro de licence PK - _____

En cas de problème

Nom _____ Prénom _____
N° mobile _____ N° fixe _____
Lien avec l'adhérent-e _____

Rappel : il est obligatoire de joindre à la fiche d'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique du parkour et/ou des disciplines connexes, daté de moins de 3 ans. Toute situation particulière doit obligatoirement faire l'objet d'une information écrite des membres du Bureau qui se réservent le droit de prévoir des conditions particulières d'encadrement de la pratique, ou de refuser l'inscription.

Certificat médical présent dans le dossier Daté du ____ / ____ / ____

En souscrivant à l'association, l'Adhérent-e bénéficie d'une assurance couvrant toutes activités touchant à la pratique du Parkour et du Freerun en salle ou à l'extérieur, les passants et les événements que nous organisons dans le cadre de la pratique. Cette assurance est fournie par la Fédération de Parkour.

Pour les mineur-e-s

Le responsable légal / titulaire de l'autorité parentale autorise l'adhérent-e à pratiquer le parkour lors des activités encadrées par l'Association des Traceurs Bisontins, en extérieur et/ou au CCUB, en remplissant les informations suivantes. Il doit également signer la fiche d'inscription une fois complétée (au dos).

Nom _____ Prénom _____
Lien avec l'adhérent-e _____

Le responsable légal / titulaire de l'autorité parentale se substitue en outre à l'Adhérent-e pour les rubriques suivantes de la fiche d'inscription, notamment pour ce qui concerne les données personnelles et les autorisations fournies en matière de droit à l'image.

Engagements pris par l'Adhérent-e

Par application des statuts de l'Association des Traceurs Bisontins, l'Adhérent-e s'engage notamment à :

- Respecter les encadrants et leurs directives
- Respecter l'environnement, les passants (prioritaires) et les autres membres
- Avoir fait au moins une séance de découverte et s'être présenté-e auprès des encadrants
- Payer la cotisation annuelle et assister à l'Assemblée générale annuelle de l'Association.



Association des Traceurs Bisontins

Killian Toulet

Président
president@atb.ccub.fr
Tel. 06.19.29.21.08

Sébastien Burlet

Secrétaire
secretaire@atb.ccub.fr
Tel. 06.85.02.82.81

Simon Greusard

Trésorier
tresorier@atb.ccub.fr
Tel. 06.76.35.38.19

L'ATB est l'une des associations partenaires du Centre des Cultures Urbaines Bisontines (CCUB)

Un petit détail...

Pour des raisons pratiques, la participation de 30 euros au fonctionnement du CCUB est à régler par un chèque séparé. Pour toute question relative aux modalités (ou aux facilités) de paiement, n'hésitez pas à contacter le Trésorier.

Bon à savoir !

Si un traceur de votre connaissance visite Besançon, il peut accéder au CCUB sous votre responsabilité durant un créneau libre moyennant un droit d'entrée de 10 euros.

ATB

Siège social
ASEP - Centre Social
22 Rue Résal
25000 Besançon

RNA : W251002347
Publication : 02/04/2011
Préfecture du Doubs,
sous le n°20110014
SIRET : 83995979800019

Retrouvez-nous sur
atb.ccub.fr

Droit à l'image

L'Adhérent-e (ou son représentant légal en cas de minorité) autorise l'association à le/la photographier dans le cadre des activités payantes ou gratuites organisées, sur la voie publique ou en intérieur. L'Adhérent-e accepte que son image soit utilisée dans le cadre notamment de la promotion des activités de l'association, par exemple sur le site internet et les réseaux sociaux qu'elle utilise, mais aussi sur papier et plus généralement sur tout support actuel ou à venir, qu'il soit diffusé localement ou internationalement. L'association s'engage à limiter cette utilisation à ses besoins et à respecter l'image de l'Adhérent-e.

Formule COURS (débutants & confirmés)

Elle vous permet de suivre **un cours chaque semaine** pour une durée d'**une heure**. Les cours se déroulent au **Centre des Cultures Urbaines Bisontines (CCUB)** en utilisant les différents modules mis en place par l'ATB. Les participants sont **répartis par âge et par niveau**. Plusieurs thématiques de cours peuvent être proposées par différents encadrants et amènent à un **choix de l'Adhérent-e en fonction de ses envies de progression et de ses capacités**, en lien avec les responsables de chaque cours.

- Formule COURS à 200 euros par an**
Comprend la participation de **30 euros au CCUB**
Comprend les **30 euros de licence FPK** et d'assurance
Comprend les **140 euros de financement du cours ATB**

Formule SESSIONS (sur avis du Bureau)

Elle vous permet de suivre les **2 sessions hebdomadaires** organisées par l'ATB **le lundi et le jeudi de 18h à 19h30**. Ces sessions se déroulent soit **en extérieur** sur les différents "spots" intéressants dans Besançon, soit **au CCUB** dont **l'accès est limité** aux sessions qui y sont prévues.

En fonction de votre niveau, le Bureau vous orientera vers la "formule cours" dans un 1^{er} temps afin de vous apprendre le minimum vous permettant une pratique extérieure en sécurité.

- Formule SESSIONS à 150 euros par an**
Comprend la participation de **30 euros au CCUB**
Comprend les **30 euros de licence FPK** et d'assurance
Comprend les **90 euros de cotisation ATB**

Option CRÉNEAUX LIBRES

A la condition que le Bureau de l'ATB valide un niveau de pratique suffisant, vous pouvez choisir d'ajouter à tout moment cette option qui vous permet **d'accéder au CCUB à chaque ouverture par un membre de l'ATB, hors créneaux réservés aux cours ou sessions**. Le planning est communiqué via internet chaque semaine en indiquant les jours, heures et coordonnées du volontaire. Il s'agit d'une évolution **libre** sur les différents équipements (modules, trampoline, praticable, etc.) **en fonction des possibilités ouvertes par le volontaire** présent qui ne proposera pas d'accompagnement spécifique : il ne s'agit pas de cours ou de sessions.

- J'ajoute l'option "Créneaux libres" à ma formule (+ 50 euros)**

Données personnelles et RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire peuvent être enregistrées dans un fichier informatisé par les membres du Bureau de l'ATB pour permettre la gestion de l'association. La base légale du traitement est le respect des statuts de l'association et l'intérêt légitime du Bureau à en organiser les activités ainsi que le suivi administratif et financier. **Les données collectées ne seront communiquées qu'aux seuls destinataires qui ont besoin d'en connaître au sein de l'association**, étant entendu qu'une partie de ces données peut être amenée à être partagée avec d'autres associations (exemple : Fédération de parkour) ou avec d'autres partenaires (exemple : collectivités locales dans le cadre d'une demande de subventions) à des fins statistiques et/ou administratives. **Les données pouvant être sensibles (exemple : certificats médicaux) sont conservées dans des conditions permettant d'en assurer la confidentialité**. Les données sont conservées pendant toute la durée d'adhésion de l'Adhérent-e puis sont archivées selon la législation en vigueur. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données dans le cas où vous souhaitez rejoindre une autre association, par exemple à l'occasion d'un déménagement. **Vous pouvez consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits**. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans l'association, vous pouvez contacter l'un des membres du Bureau. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Signature

L'adhérent-e

Signature

Le responsable légal

Enregistrement

Le bureau de l'ATB

Date de réception / /